



Frédéric PETIT
Député des français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Quelques idées reçues sur la réforme des retraites 3/10. Le relèvement du plafond de 1 PASS à 3 PASS

Dans le système actuel, le régime général est plafonné à 40,000 euros par an (soit 3,000 euros par mois). Cela veut dire qu'au-delà de cette somme, les revenus ne contribuent plus dans le régime général. Que l'on gagne 3,000 euros par mois ou 12,000 euros par mois, la cotisation au régime général sera la même (environ 600 euros). Bien entendu, les droits constitués en vue de la retraite sont les mêmes également : les pensions versées par le régime général sont elles aussi plafonnées (disons, en simplifiant, de l'ordre de 1 700 euros par mois).

Le reste des cotisations est versé à des régimes complémentaires, qui fonctionnent d'ailleurs souvent avec un système de répartition à points. Il est facile de comprendre que, si l'on gagne 12,000 euros par mois, les 9,000 euros sur lesquels on ne cotise pas au régime général peuvent être consacrés à augmenter sa future retraite : c'est le rôle régimes complémentaires. Ces complémentaires sont utilisées jusqu'à des salaires mensuels de 24,000 euros environ (8 fois le PASS, le plafond de la sécurité sociale).

La réforme relève le plafond du régime général à 120,000 euros par an (soit 10,000 euros par mois). Le taux est fixé à 28% sur la totalité des revenus jusqu'à ce plafond. Reprenons notre exemple : si on gagne 10,000 euros par mois ou plus, on cotisera dorénavant au régime général 5 fois plus que celui qui gagne 2,000 euros par mois. Cela veut dire que dans le panier du régime général obligatoire vont arriver environ les cotisations de 97% des revenus et 99% des cotisants, là où il n'en arrive qu'environ 50 à 60% aujourd'hui.

C'est donc bien un renforcement du système par répartition.

D'ailleurs, dans tous les domaines de l'assurance et de la solidarité sociale, les relèvements de plafonds ont toujours été synonymes de plus de solidarité et de justice. Les plafonds élevés et les assiettes élargies sont des mesures généralement soutenues et présentées par les mouvements de gauche. Et la droite ne s'y trompe pas, qui critique vertement cette mesure de notre projet, en souhaitant rester à un plafond de 3,000 euros ; ce qui devrait être voté au Sénat, d'ailleurs...

On présente parfois cette mesure « à l'envers », en disant que la réforme abaisse le plafond « de 8 PASS à 3 PASS ». De quoi s'agit-il ?

S'il est nécessaire de relever le plafond pour obtenir plus de solidarité et de redistribution entre les hauts revenus et les revenus les plus faibles, il est cependant nécessaire de les plafonner, afin d'éviter que le régime général n'ait de très hautes retraites à verser, en plus à des gens favorisés qui statistiquement vivent plus longtemps, ce qui pourrait le déséquilibrer.

Le montant de 120 000 euros par an est reconnu par beaucoup d'économistes comme le plus sage. Le nombre des personnes gagnant plus de 120 000 euros par an est estimé à 200 000. Ce plafond couvre donc environ 99% des personnes, dont les revenus sont redirigés vers le régime général. Bien entendu, les personnes gagnant plus de 120 000 euros par an ne cotiseront certes que sur ces 120 000 euros (ils ne sont pas exonérés, comme certains le disent, ils verseront donc environ 34 000 euros de cotisation au régime général) ; mais ils seront également plafonnés dans leur future retraite : aujourd'hui, les régimes par répartition paient à ces très hauts salaires des retraites pouvant aller jusqu'à 11,000 euros par mois.

En conclusion, les cotisations au régime général de retraite seront plafonnées au-delà d'un certain revenu... mais les retraites aussi seront plafonnées (de l'ordre de 7,000 euros par mois aux conditions 2020) !

Après la période de transition, cette mesure de plafonnement à 120,000 euros est donc quasiment neutre sur le plan financier. Elle est évidemment source de baisse des inégalités, puisque nous maintenons le même nombre de bénéficiaires, nous augmentons la valeur du panier total, la moyenne des pensions augmentent, mais les très hautes disparaissent, ainsi que les très basses : les écarts entre les retraites les plus faibles et les plus fortes passeront de 1 pour 7 dans le système actuel, à 1 pour 5 dans le nouveau.

Pendant la période de transition, il y aura un déséquilibre, il est vrai : pendant ces années de transition, en gros entre 2025 et 2037, les très hautes cotisations ne rentreront plus, alors que nous aurons encore des retraités du système antérieur à qui il faudra payer, jusqu'à leur décès, de très hautes pensions. Ce déséquilibre est estimé à 4 milliards d'euros par an, pour un système qui va passer de 325 milliards à 400 milliards dans vingt ans. Ce déséquilibre temporaire, difficile de toute façon à estimer puisqu'on ne prévoit jamais le décès des personnes et qu'il n'y a pas de base de données unique, devra donc être lissé par les gestionnaires du système, sans trop de difficultés.